

## ARTICLE 3. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 3.1. **MATERIEL ADMIS**

- 3.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante conformément au règlement Rotax Max France visé par la FFSA

Les moteurs seront obligatoirement équipés d'un embrayage, d'un démarreur électrique et d'une puissance inférieure à 30 cv.

Les adaptations des châssis devront être validées par les commissaires techniques lors de l'enregistrement du matériel.

Une catégorie appelée « prototype » comprendra les moteurs autres que les Rotax à savoir les SA 250, les X30 et les moteurs homologués pour la catégorie KZ125.

- 3.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de deux moteurs non plombés. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA. Le Délégué Technique après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

Moteur :

En cas de casse de moteur, le pilote pourra utiliser un moteur de secours.

### 3.2. **CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS**

#### 3.2.1. **Carburant**

- 3.2.1.1. Le mélange utilisé pour la compétition (essais chronométrés officiels, qualifications et phases finales) est fourni directement par le pilote. L'essence utilisée est celle du commerce à la pompe.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées au cours des épreuves.

- 3.2.1.2. La fourniture de l'huile sera à la charge du pilote. Chaque pilote devra prévoir un bidon fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

#### 3.2.2 **Pneumatiques**

- 3.2.2.1 Chaque pilote disposera de 6 pneus slicks répartis comme suit :  
Essais chronométrés, qualifications et phases finales : 3 avants + 3 arrières en gestion libre.

Chaque pilote disposera de 6 pneus pluie (3 avants et 3 arrières) apportés par le pilote ou achetés sur place auprès du manufacturier.

Pneus slicks : Dunlop SL3 et pneus pluie : Bridgestone YFD.

- 3.2.2.2 Les 6 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirées au sort, marqués et montés en parc assistance (parc fermé) avant l'épreuve.

- 3.2.2.3 En cas de crevaison, le concurrent pourra remplacer le pneumatique défectueux après Accord du délégué technique de la course.

### 3.3. **NUMEROS DE COURSE**

- 3.3.1. La KCPOM attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

- 3.3.2. Le club organisateur ne fournira pas les plaques numéro, ni les numéros.

Les plaques numéros devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

- 3.3.3 Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3cm.